



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> TRANSMETTEURS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 23375-160898/A	<b>Date</b> 2016-02-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 23375-160898	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-941-69168	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv941.23375-160898	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-03-21</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Martins, Christina	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv941
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 355-1973 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3814
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES 1 HAANEL DR. OTTAWA Ontario K1A1M1 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de  
l'équipement scientifique, des produits photographiques et  
pharmaceutiques  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	TRANSMETTEURS Transmetteurs de débit , conformément à l'exigence figurant à la fois dans l'annexe "A" et à l'annexe "B" Frais de port et manuels inclus.	23375	I - 1	1	LOT	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

### **LISTE DES ANNEXES :**

- Annexe "A" – Besoin
- Annexe "B" – Livrables
- Annexe "C" – Liste Complete des Directeurs

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail sous « l'Annexe A » ainsi que dans les présentes.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante jours  
Insérer : quatre-vingt-dix jours

#### **2.1.1 Clauses du guide des CCUA**

B1000T Condition du matériel

2014-06-26

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux exemplaires)  
Section II : Soumission financière (un exemplaire)  
Section III: Attestations (un exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (<http://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission:

#### 3.1.1 Produits offerts (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : \_\_\_\_\_  
Numéro de modèle ou de la pièce : \_\_\_\_\_  
Documentation jointe : Oui (\_\_\_\_) Non (\_\_\_\_)

#### 3.1.2 Lieu de fabrication ou d'expédition (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_

#### 3.1.3 Livraison (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Bien que la livraison soit demandée au plus tard le 31 mai 2016, la meilleure date de livraison que peut offrir le soumissionnaire est le \_\_\_\_\_.

#### 3.1.4 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiquée séparément.

#### 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T

Fluctuation du taux de change

2013-11-06

### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE): Les prix doivent être fermes, DDP rendus droits acquittés**
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE):**
  - a) **Pour les articles définis par les spécifications :**

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.
  - b) **Fourniture de la documentation technique à l'appui :**

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.
3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**
4. Il convient de souligner que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer (voir la partie 5).

#### 4.1.2 Évaluation financière

##### Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (Ottawa, Ontario) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total de l'offre sera déterminé en ajoutant la ferme tout prix unitaire compris de chaque unité ensemble.

#### 4.2 Méthode de sélection

A0069T Méthode de sélection

2007-05-25

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

##### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs. Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s). Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Requirement**

The Contractor must provide the items detailed under the Line Item Detail.

#### **6.2.1 Manuels**

Un ensemble complet de manuels en anglais doit être fournie avec chaque transmetteur.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **6.3.2 Conditions générales supplémentaires**

4001(2015-04-01) Conditions générales supplémentaires – Achat, location et maintenance de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables sont demandés au plus tard le 30 mai 2016.

### **6.5 Autorités**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est:

Christina Martins  
Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des produits commerciaux et de consommation  
11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 6A2  
Gatineau (Québec)  
K1A 0S5

Téléphone: 613-355-1973  
Télécopieur: 819-956-3814  
Christina.Martins@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le responsable technique pour ce contrat est:

Nom: \_\_\_\_\_  
Titre: \_\_\_\_\_  
Organisation: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Responsable des achats (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le responsable de l'achat pour le contrat est:

Nom: \_\_\_\_\_  
Titre: \_\_\_\_\_  
Organisation: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

Le responsable des achats est chargé d'administrer le contrat et d'autoriser tous les travaux réalisés dans le cadre du contrat.

### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (À REMPLIR)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit:

#### Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_  
No de téléphone: \_\_\_\_\_  
No de télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison

Nom: \_\_\_\_\_  
No de téléphone: \_\_\_\_\_  
No de télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer le prix de lot ferme qui est précisé à la ligne d'article 1, rendu droits acquittés (DDP) [Ottawa, Ontario], selon les Incoterms 2000. Les droits de douane sont compris, et les taxes applicables sont en sus, selon le cas.

## 6.6.2 Limite de prix

C6000C      Limite de prix      2011-05-16

## 6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

H1001C      Paiements multiples      2008-05-12

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à "l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**POUR OBTENIR RAPIDEMENT LES PAIEMENTS, ASSUREZ-VOUS QUE LE NUMÉRO DE CONTRAT OU LE NUMÉRO DE BON DE COMMANDE FIGURENT SUR TOUS LES DOCUMENTS.**

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- (a) L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement. Le numéro de série du contrat: 23375-160898 apparaît sur toutes les factures.
- (b) Un exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée à l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- (c) Un exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (a) les articles de la convention;
- (b) 4001(2015-04-01) Conditions générales supplémentaires – Achat, location et maintenance de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- (c) les Conditions générales 2010A (2015-09-03) - biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin; et
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de la soumission)

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurances	2016-01-28

#### 6.12 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario) selon les Incoterms2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

**ANNEXE A  
BESOIN  
TRANSMETTEURS**

**Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphe(s), selon le cas et leur documentation technique à l'appui.**

ANSI – American National Standards Institute  
NEMA – National Electric Manufacturers Association  
HART – Highway Addressable Remote Transducer  
LCD – Liquid Crystal Display  
CSA – Canadian Standards Association  
MAWP – Maximum Allowable Working Pressure

**PARTIE A:**

Tous les transmetteurs débit doit satisfaire à toutes les exigences suivantes :

<b>OBJET</b>	<b>EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES TRANSMETTEURS DE DÉBIT</b>	<b>RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE</b>
M1.	Doit avoir une exactitude de +/- 2% de la pleine échelle ou plus.	
M2.	Doit avoir une répétitivité de +/- 0.5% de la pleine échelle ou plus.	
M3.	Doit avoir des connexions de brides à face surélevées ANSI 300#	
M4.	Doit avoir un boîtier NEMA 4X ou l'équivalent.	
M5.	Doit fournir une sortie analogique de 4-20 mA du débit.	
M6.	Doit pouvoir recevoir une alimentation électrique d'une tension de 24 VDC.	
M7.	Doit être compatible avec le protocole de communication HART.	
M8.	Doit convenir aux aires classifiées classe 1, division 2, groupe IIB ou l'équivalent.	
M9.	Doit supporter l'approbation électrique CSA ou cUL.	
M10.	Doit avoir une immatriculation pour le service pressurisé.	
M11.	Doit avoir un écran LCD.	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

OBJET	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES TRANSMETTEURS DE DÉBIT	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
M12.	Doit avoir une étiquette en acier inoxydable attachée où est indiqué le numéro de l'instrument.	
M13.	Doit être calibré par l'usine et les documents de la calibration doivent être fournis.	
M14.	Les unités de génie doivent être affichées en kg/h.	

#### PARTIE B: FT-2101 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2101 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme :

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2101		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M1.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique ou à effet Coriolis	
M2.	Matériaux en contact avec le produit:	Compatibles avec de l'oxygène traversant le débitmètre à la vitesse du gaz.	
M3.	Fluide:	Oxygène	
M4.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M5.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M6.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M7.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	300 kg/h	
M8.	Débit de fonctionnement:	225 kg/h	
M9.	Ratio minimum de marge de	30 pour 1	

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2101		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	réglage:		
M10.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M11.	Transmetteur à multi-variable requis:	Oui	
M12.	Nettoyez le transmetteur pour le service d'oxygène.		

## PARTIE B: FT-2122 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2122 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme :

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2122		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M13.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique ou à effet Coriolis	
M14.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M15.	Fluide:	Dioxyde de carbone	
M16.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M17.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M18.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M19.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	100 kg/h	
M20.	Débit de fonctionnement:	45 kg/h	
M21.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M22.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M23.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-2124 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2124 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2124		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M24.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique ou à effet Coriolis	
M25.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M26.	Fluide:	Dioxyde de carbone	
M27.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M28.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M29.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M30.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	50 kg/h	
M31.	Débit de fonctionnement:	15 kg/h	
M32.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M33.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M34.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-2125 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2125 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2125		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M35.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique ou à effet Coriolis	
M36.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M37.	Fluide:	Dioxyde de carbone	
M38.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M39.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M40.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M41.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	50 kg/h	
M42.	Débit de fonctionnement:	25 kg/h	
M43.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M44.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M45.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-2127 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2127 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2127		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M46.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique ou à effet Coriolis	
M47.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M48.	Fluide:	Dioxyde de carbone	
M49.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M50.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M51.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M52.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	100 kg/h	
M53.	Débit de fonctionnement:	45 kg/h	
M54.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M55.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M56.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-2161 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2161 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2161		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M57.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique ou à effet Coriolis	
M58.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M59.	Fluide:	Azote	
M60.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M61.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M62.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M63.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	100 kg/h	
M64.	Débit de fonctionnement:	80 kg/h	
M65.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M66.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M67.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-2211 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2211 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2211		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M68.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique	
M69.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M70.	Fluide:	Gaz naturel	
M71.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M72.	Intervalle de pression de fonctionnement:	8-10 bar(g)	
M73.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M74.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	40 kg/h	
M75.	Débit de fonctionnement:	25 kg/h	
M76.	Ratio minimum de marge de réglage:	20 pour 1	
M77.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M78.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE B: FT-2301 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2301 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2301		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M79.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique	
M80.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M81.	Fluide:	Air	
M82.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M83.	Intervalle de pression de fonctionnement:	8-10 bar(g)	
M84.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M85.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	725 kg/h	
M86.	Débit de fonctionnement:	480 kg/h	
M87.	Ratio minimum de marge de réglage:	20 pour 1	
M88.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M89.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-2302 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-2302 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2302		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M90.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique	
M91.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M92.	Fluide:	Air	
M93.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M94.	Intervalle de pression de fonctionnement:	10.5 bar(g)	
M95.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M96.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	2 400 kg/h	
M97.	Débit de fonctionnement:	1 200 kg/h	
M98.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M99.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M100.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

**PARTIE B: FT-2303 TRANSMETTEUR**

Le transmetteur de débit FT-2303 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-2303		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M101.	Type de mesure acceptable:	Masse thermique	
M102.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M103.	Fluide:	Air	
M104.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M105.	Pression de fonctionnement:	10.5 bar(g)	
M106.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M107.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	2 400 kg/h	
M108.	Débit de fonctionnement:	1 200 kg/h	
M109.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M110.	Intervalle minimum de température admissible:	20-50°C	
M111.	Transmetteur à multi-variable requis:	Non	

## PARTIE B: FT-4211 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-4211 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-4211		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M112.	Type de mesure acceptable:	Vortex ou pression différentielle	
M113.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M114.	Fluide:	Therminol 66	
M115.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	10 bar(g)	
M116.	Pression de fonctionnement:	7 bar(g)	
M117.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M118.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	10 000 kg/h	
M119.	Débit de fonctionnement:	5 000 kg/h	
M120.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M121.	Intervalle minimum de température admissible:	20-285°C	
M122.	Transmetteur à multi-variable requis:	Oui	

## PARTIE B: FT-4212 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-4212 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-4212		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M123.	Type de mesure acceptable:	Vortex ou pression différentielle	
M124.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M125.	Fluide:	Therminol 66	
M126.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	10 bar(g)	
M127.	Pression de fonctionnement:	7 bar(g)	
M128.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M129.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	12 000 kg/h	
M130.	Débit de fonctionnement:	8 000 kg/h	
M131.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M132.	Intervalle minimum de température admissible:	20-285°C	
M133.	Transmetteur à multi-variable requis:	Oui	

## PARTIE B: FT-4213 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-4213 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-4213		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M134.	Type de mesure acceptable:	Vortex ou pression différentielle	
M135.	Matériel en contact avec le produit:	Acier inoxydable	
M136.	Fluide:	Therminol 66	
M137.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	10 bar(g)	
M138.	Pression de fonctionnement:	7 bar(g)	
M139.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M140.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	14 500 kg/h	
M141.	Débit de fonctionnement:	8 000 kg/h	
M142.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M143.	Intervalle minimum de température admissible:	20-285°C	
M144.	Transmetteur à multi-variable requis:	Oui	

## PARTIE B: FT-3301 TRANSMETTEUR

Le transmetteur de débit FT-3301 doit satisfaire à toutes les exigences suivantes pour être jugée conforme:

OBJET	SPÉCIFICATION OBLIGATOIRE POUR FT-3301		RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE
	Critère	Valeur	
M145.	Type de mesure acceptable:	Vortex ou pression différentielle	
M146.	Matériaux en contact avec le produit:	Résistant à la corrosion dans un environnement aqueux (par exemple Inconel 625 ou Hastelloy C-276)	
M147.	Fluide:	Gaz de combustion (CO <sub>2</sub> , H <sub>2</sub> O, SO <sub>2</sub> , NO <sub>2</sub> )	
M148.	Minimum acceptable pour la pression de service maximale admissible:	27.5 bar(g)	
M149.	Intervalle de pression de fonctionnement:	7-15 bar(g)	
M150.	Chute de pression admissible:	25 kPa	
M151.	Débit maximal (l'intervalle maximum calibré doit être égal à ou plus grand que):	8 000 kg/h	
M152.	Débit de fonctionnement:	4 500 kg/h	
M153.	Ratio minimum de marge de réglage:	10 pour 1	
M154.	Intervalle minimum de température admissible:	20-300°C	
M155.	Transmetteur à multi-variable requis:	Oui	
M156.	Version à bride ou à insertion est acceptable. (ligne de procédé de 4")		
M157.	Boîtier séparé du transmetteur est nécessaire.		

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE B  
LIVRABLES  
TRANSMETTEURS**

Ressources naturelles Canada a une exigence pour la fourniture et manuels pour les quatorze transmetteurs de débit différents qui sont répertoriés ci-dessous.

LA DESCRIPTION	QUANTITÉ
FT-2101	1
FT-2122	1
FT-2124	1
FT-2125	1
FT-2127	1
FT-2161	1
FT-2211	1
FT-2301	1
FT-2302	1
FT-2303	1
FT-4211	1
FT-4212	1
FT-4213	1
FT-3301	1

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23375-160898/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23375-160898

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv94123375-160898

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv941  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**ANNEXE C**  
**LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS**  
**(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)**

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____